



# Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix neuf, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire

Daniel VILLATTE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Daniel ROURE<sup>1</sup>, Arlette PASCAUD, Colette KOEBERLE, Dominique DEVERNOIS, Nicole POINSOT<sup>2</sup> Fouad SARI, Marieme GADIO, Mathilde KTOURZA, Adjoint.

Elisabeth LEGRADE, Marie-Louise TRONVILLE, Alain GALLET, Gabin ABENA, Fernando PEREIRA, Pascal LU, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Bachir CHEKINI<sup>3</sup>, Leila SAÏD, Fanny KARANI, Janine VIGNALOU, Geneviève MORIN<sup>4</sup>, Danielle PASSARRIEU, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Patrick DUBOIS par Thomas CHAZAL  
Faryd SMAALI par Bachir CHEKINI  
Jean-Luc TOUITOU par Geneviève MORIN.

EXCUSÉS : Didier HOELTGEN  
Benhenni HENNI  
Joëlle SURAT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

---

<sup>1</sup> A donné pouvoir à Joël Gruère, jusqu'à son arrivée, à 21 h 15

<sup>2</sup> A donné pouvoir à Janine Vignalou, jusqu'à son arrivée, à 21 h 15

<sup>3</sup> Arrivé à 19 h 10

<sup>4</sup> Arrivée à 19 h 13

### **19.344 Institution de la régie de recettes prolongée pour l'encaissement de la commercialisation de l'espace publicitaire du journal municipal d'information « Vigneux Le Magazine »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'INSTITUER une régie de recettes prolongée pour l'encaissement des espaces publicitaires au sein du journal municipal « Vigneux Le Magazine » à compter du 17 septembre 2019.

Article 2.- PRECISE que :

Cette régie est installée au siège du titulaire retenu dans le cadre du marché « Régie publicitaire du bulletin municipal de la Ville de Vigneux-sur-Seine », soit la société LVC Communication sise, 78 rue de l'Argonne à Tremblay En France.

La régie publicitaire encaisse les produits suivants : Vente d'espaces de publicité sur le journal municipal d'information « Vigneux Le Magazine »

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées par chèques.  
Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture.

La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 3 est fixée à 2 mois;

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 €.

Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Vigneux sur Seine, comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le montant fixé à l'article 5 et au minimum une fois par mois.

Le régisseur devra verser au Maire de Vigneux sur Seine (service Communication), ordonnateur, la totalité des pièces justificatives de ses recettes en même temps qu'il verse le montant de l'encaisse au Trésorier de Vigneux sur Seine, comptable public assignataire.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Le Maire et le Comptable public assignataire de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vigneux-sur-Seine, le 20 septembre 2019.

### **19.345 Centre social l'Amandier – Signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour les interventions artistiques en milieu scolaire**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention concernant les interventions en Éducation artistique et culturelle : Arts visuels à l'école élémentaire A BASHUNG, avec l'Éducation Nationale représentée par l'Inspecteur de la Circonscription de l'Éducation Nationale de DRAVEIL.

Article 2.- PRECISE que cette convention est signée au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Vigneux-sur-Seine, le 25 septembre 2019.

### **19.358 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec Cinéaqua Paris SAS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de Cinéaqua Paris SAS – 5 avenue Albert de Min – 75 116 Paris, pour une visite de l'aquarium de Paris le jeudi 24 octobre 2019 à partir de 10 heures, pour un public familial de 24 personnes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 306.60 euros TTC (trois cent six euros et soixante centimes) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

**19.359 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec MJIMAGINE Les Bâtisseurs en Herbe**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec MJIMAGINE Les Bâtisseurs en Herbe, 17 chemin des Graviers – 78510 Triel sur Seine, pour une animation d'initiation à des constructions aimantées, un après-midi pendant les vacances de la Toussaint pour le public de la ludothèque.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 400 euros TTC (quatre cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

**19.360 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec Les Pavillons de Bercy – Musée des Arts Forains**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec Les Pavillons de Bercy – Musée des Arts Forains, 53 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, pour l'organisation d'une visite guidée du musée le mercredi 23 octobre 2019 à 14 heures, pour un public familial de 25 personnes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 288 euros TTC (deux cents quatre-vingt-huit euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

**19.361 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association RC NEW BOYS AND GIRLS**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec l'association RC NEW BOYS AND GIRLS, 9 rue Marcel Cachin – 91270 VIGNEUX SUR SEINE pour l'animation du stage d'initiation à la danse indienne dans les locaux du centre social, du 21 au 25 octobre 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 400 euros TTC (quatre cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

**19.362 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association BREDDA**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec l'association BREDDA, sise 66 rue Pierre, 91230 Montgeron pour animer les ateliers « jardinerie » les 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 au centre social, pour un public familial de 12 personnes maximum par accueil.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 600 euros TTC (six cents euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

**19.363 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec ZD CREATIONS**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec ZD CREATIONS, sis 61 rue George Sand, 91270 Vigneux-sur-Seine pour l'animation de trois ateliers de créations « Fait-maison » les 2 octobre 2019, 27 novembre 2019 et 18 décembre 2019, au centre social l'Amandier.

Article 2. - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 530 euros TTC (cinq cent trente euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.364 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec Pep's bowling**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER l'offre de Pep's bowling, sis Centre Commercial Val d'Yerres 2,91 800 Boussy-Saint-Antoine, pour bénéficier d'une formule de 2 parties de bowling les mercredis 16 octobre 2019 et 6 novembre 2019 après midi pour un public familial de 20 personnes.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 320 euros TTC (trois cent vingt euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.365 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'Imagerie COOPANAME**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'Imagerie COOPANAME, sise 94 rue Caron, 91220 Athis-Mons pour l'animation de deux ateliers créatifs autour du recyclage les mercredis 20 novembre et 4 décembre 2019, pour 10 personnes par ateliers, pour un public parents enfants.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 561 euros TTC (cinq cent soixante et un euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.366 Petite Enfance - Signature d'un contrat de production avec la SARL « C-LA COMPAGNIE » pour la Fête de l'Enfant 2019**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER le contrat de production avec la SARL « C-LA COMPAGNIE » sise 101 rue de Sèvres, 75272 Paris Cedex 06, pour la représentation du spectacle « Le P'tit loup de Noël », le samedi 14 décembre 2019 au Centre Georges Brassens, pour les enfants de 1 à 6 ans fréquentant les structures Petite Enfance.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 850,00 euros TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.367 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, Chez Mr HENRY Walter, 14 rue des Eteules 91540 Mennecy sur le thème « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » les 17 et 18 octobre 2019, pour 20 agents de la commune.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 900 euros TTC (Neuf Cent Euros), au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.368 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'organisme Enfance et Musique**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme ENFANCE ET MUSIQUE 17 rue Etienne Marcel 93500 Pantin sur le thème « Chansons, comptines et jeux de doigts » pour un agent communal.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 310 euros TTC (mille trois cent dix euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

### **19.369 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la**

## **formation professionnelle continue avec l'organisme GERESO**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société GERESO, 38 rue de la Teillaie 72018 LE MANS CEDEX 2 pour une formation sur le thème « Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences » pour un agent communal.
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 2245.20 euros TTC (deux mille deux cent quarante-cinq euros et vingt centimes) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

## **19.370 Mission d'assistance conseil et étude en architecture pour une orientation d'aménagement - urbanisme - Signature d'un contrat avec l'entreprise FORTIER-DURAND Architecture & Urbanisme**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de l'entreprise FORTIER-DURAND Architecture & Urbanisme – 10 rue Waldeck Rochet, Bâtiment 521 – 93300 AUBERVILLIERS, pour une mission d'assistance conseil en architecture et urbanisme.
- Article 2.- PRECISE que la mission est d'une durée de 3 mois (Novembre 2019 à janvier 2020).
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant s'élevant à 16 236,00 € TTC, à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 2 octobre 2019.

## **19.371 Signature d'une convention avec l'association OR'DANCE pour la mise à disposition de locaux au sein de l'école Yves Duteil**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER une convention avec l'association Or'Dance sise 25 rue des Violettes 91270 Vigneux-sur-Seine, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de l'école maternelle Yves Duteil, sise 8 rue des Crocus à Vigneux-sur-Seine, les jeudis de 19h00 à 21h00 du 3 octobre 2019 au 25 juin 2020.
- Article 2.- DE PRECISER que l'objectif de l'association est de proposer aux vigneusiens de la danse orientale, des danses folkloriques et traditionnelles égyptiennes.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

## **19.372 Informatique – Signature d'un contrat d'hébergement du progiciel « PORTAIL FAMILLE » avec la société CIRIL**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER le contrat d'hébergement du progiciel « Portail Famille » avec la Société CIRIL située 49 avenue Albert Einstein à 69100 VILLEURBANNE.
- Article 2.- DE PRECISER que le présent contrat est conclu pour un montant annuel forfaitaire de 3 600,00 € TTC et que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois par décision tacite, par période d'un an.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

## **19.373 Informatique – Signature d'un contrat de maintenance du progiciel « NET ENFANCE » avec la société CIRIL -**

### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du progiciel NET ENFANCE avec la Société CIRIL sise 49 avenue Albert Einstein à 69100 VILLEURBANNE.
- Article 2.- DE PRECISER que le présent contrat est conclu pour un montant annuel forfaitaire de 6 184,20 € TTC et que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois par décision tacite, par période d'un an.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.374 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'organisme CHAMPS CROISÉS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme CHAMPS CROISÉS, sis 18 rue des Marnières 75380 Combs la Ville, pour une journée pédagogique sur le thème « Travailler ensemble en Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE » pour l'ensemble des agents du service Petite Enfance.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1400 euros TTC (mille quatre cent euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

### **19.375 Convention relative à la tenue de permanences du Conseil Citoyen du Quartier de la Croix Blanche dans les locaux du centre social l'Amandier de Vigneux-sur-Seine**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec le Conseil Citoyen du Quartier de la Croix Blanche, représenté par sa Présidente, Ghalia Brahimi, afin de mettre à sa disposition un local au sein du centre social l'Amandier de Vigneux-sur-Seine pour lui permettre la tenue de permanences.

Article 2.- PRECISE que cette convention est d'une durée d'un an prenant effet à la date de signature des parties et se prorogera annuellement par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, à onze reprises au maximum.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.376 EMAP - Signature d'une convention de mise à disposition d'œuvres pour une exposition avec François MARTI**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER avec Monsieur François MARTI, sis au 22 rue de Violettes 91270 Vigneux-sur-Seine, une convention de mise à disposition d'œuvres pour l'exposition « François MARTI », du 12 au 30 novembre 2019 et pour son vernissage prévu le mardi 12 novembre 2019, à partir de 18h30, à l'École Municipale d'Arts Plastiques.

Article 2.- PRECISE que la mise à disposition des œuvres de l'exposition «François MARTI », du 12 au 30 novembre 2019, se fera à titre gratuit.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.377 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec la Miellerie du Gâtinais**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec la Miellerie du Gâtinais, sise 4 rue Jean Cocteau 91490 MILLY LA FORET, pour l'organisation d'une visite de la Miellerie située à Boutigny sur Essonne, le lundi 28 octobre 2019 à 14h30 pour 50 personnes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 370 euros TTC (trois cent soixante-dix euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.378 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association Palette de fleurs**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association Palette de fleurs, sise 33, allée de Champagne 77310 Saint Fargeau-Ponthierry pour l'animation de deux ateliers d'art floral le vendredi 20 décembre 2019, pour 12 adultes par atelier.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 840 euros TTC (huit cent quarante euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.379 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec MonAroma**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec MonAroma, 42 avenue de Chalandray – 91800 Brunoy pour l’animation de deux ateliers de découverte des huiles essentielles et végétales les 9 et 30 octobre 2019.
- Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 131 euros TTC (cent trente et un euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.380 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec ZÖÖM HOME DECO**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec ZÖÖM HOME DECO représentée par Agnès BOURROUX, 127 avenue de la République, 91230 Montgeron pour l’animation d’ateliers créatifs parents enfants, pour un public familial tous les mercredis à partir du 9 octobre au 18 décembre 2019, hors vacances scolaires ainsi que le vendredi 31 octobre 2019 dans le cadre des récréés familles, de 14h à 16h pour 10 personnes, dans les locaux du centre social l’Amandier.
- Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 2 000 euros TTC (deux mille euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.381 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec le cinéma Le Grand Rex**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec Le Grand Rex, sis 1 boulevard Poissonnière – 75002 Paris, pour assister à un spectacle de féerie des eaux suivi de la diffusion du film de Noël, le lundi 23 décembre 2019 à 13h15, pour 25 personnes.
- Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 275 euros TTC (deux cent soixante-quinze euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.382 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec la Société de Spectacles et d’évènements – Cirque Phénix**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec la Société de Spectacles et d’évènements – Cirque Phénix, 37, avenue des Ternes, 75017 Paris, pour une représentation du spectacle « Le cirque de Mongolie nomade », le jeudi 26 décembre 2019 à 14h30, pour 21 personnes.
- Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 553 euros TTC (cinq cent cinquante-trois euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 octobre 2019.

### **19.383 Centre social l’Amandier - Signature d’une convention avec O’Clan Gaming**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention avec O’Clan Gaming, sis 47 avenue de la Concorde 91270 Vigneux-sur-Seine pour la mise en place de trois après-midi d’animations de jeux collectifs et de tournois, à destination des familles, avec support vidéo (jeux de danse, de foot et d’aventure), les mercredis 13 et 27 novembre 2019 et 18 décembre 2019 de 14h à 16h
- Article 2.- D’IMPUTER la dépense en résultant d’un montant total de 420 euros TTC (quatre cent vingt euros) au budget de l’exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

**19.384 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) sis au 5/9 rue Anquetil 94130 Nogent sur Marne sur le thème « BPJEPS option LTP (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport » du 4 novembre 2019 au 9 mars 2021, pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 500 euros TTC (mille cinq cent euros) est imputée au budget des exercices correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

**19.385 Académie des Sports – Signature d'une convention avec l'Île de Loisirs « Le Port aux Cerises »**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de l'Île de loisirs « le Port aux Cerises », sise rue du Port aux Cerises 91210 Draveil pour l'organisation d'activités sportives du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre 2019, pour les jeunes de 10 à 17 ans fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRÉCISER que les activités proposées sont les suivantes : séances de tir à l'arc, séances de VTT et Accro des arbres.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 907,98 € TTC, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

**19.386 Sports – Signature d'un contrat pour l'acquisition de filets football et de badminton avec la société HUCK OCCITANIA**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'offre de la société HUCK OCCITANIA, sise RN 126, Les Clauzolles – 81470 Maurens Scopont pour la fourniture de six filets de football et de trois filets de badminton pour les équipements sportifs de la commune.

Article 2.- DE PRÉCISER le montant pour l'achat des six filets de football s'élève à 959.52 € TTC, et que le montant pour l'achat des trois filets de badminton s'élève à 112.32 € TTC.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

**19.387 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec GERESO**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER une convention de formation pour un agent communal, avec la société GERESO, sise 38 rue de la Teillaie 72018 Le Mans Cedex 2 pour une formation sur le thème « Contrôle de gestion dans le secteur public ».

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 726,80 euros TTC (mille sept cent vingt-six euros et quatre-vingt centimes) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

**19.388 MAPA 708 – Accord-cadre pour la réalisation de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux avec la réglementation AD'AP – Signature de l'avenant n°1**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 au MAPA 708 - Accord-cadre pour la réalisation de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux avec la réglementation AD'AP, avec la société ACORUS SAS située Z.A. Parisest 22 rue Léon Jouhaux 77183 Croissy Beaubourg.



Article 2.- DE PRECISER que cet avenant a pour objet l'intégration d'une ligne nouvelle au Bordereau des Prix Unitaires, mais ne modifie en rien les clauses et conditions du marché initial.

Article 3.- DE PRECISER que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 octobre 2019.

### **19.389 Jeunesse/PIJ - Signature d'une convention de formation dans le domaine du secourisme avec l'Association Départementale de la Protection Civile de l'Essonne**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Association Départementale de la Protection Civile de l'Essonne, sise Boîte postale 238, 91007 Evry Cedex, sur le thème « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » pour organiser deux sessions de formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques au niveau 1) au bénéfice de 20 jeunes Vigneusiens âgés de 16 à 25 ans.

Article 2.- DE PRECISER que la dépense est d'un coût total de 800,00 € TTC, et que la participation par jeune est fixée à 25 % du coût de la formation, soit 10 €.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 octobre 2019.

### **19.390 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec la société DEMOS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société DEMOS, sise 1 parvis de la Défense 92044 Paris la Défense sur le thème « La gestion des compétences : mettre en œuvre et piloter une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) » du 28 au 29 Novembre 2019, pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 668,00 Euros TTC (mille six cent soixante-huit euros) au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 16 octobre 2019.

### **19.391 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue avec la société CEGOS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec la société CEGOS, sise 19, rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux cedex 09 sur le thème « 4 outils de PNL pour entrer en contact avec aisance et efficacité » du 2 au 3 Décembre 2019, pour un agent communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 737,60 Euros TTC (mille sept cent trente-sept euros et soixante centimes) est imputée au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 16 octobre 2019.

### **19.392 Surveillance du Centre sportif et Culturel Georges Brassens**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre présentée par la société ROLIA SECURITE, sis 87 Route de Grigny 91130 Ris Orangis, pour réaliser une prestation de surveillance du Centre Sportif et Culturel Georges Brassens du samedi 13 juillet 2019 à partir de 19h00 jusqu'à 2h00 du matin.

Article 2.- PRECISE que cette prestation est d'un coût de 1 554,19 euros H.T., soit 1 865,03euros TTC.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 24 octobre 2019.

### **19.393 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec Les Archives Nationales de Paris**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec Les Archives Nationales, sises 59, rue Guynemer 93383 Pierrefitte-sur-Seine, pour une visite-atelier « Devenir citoyen », le jeudi 12 décembre 2019 de

11h à 12h30 pour 20 personnes sur le site de Paris, dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 25 euros TTC (vingt-cinq euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.394 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec le musée du Quai Branly**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec le musée du Quai Branly, 222, rue de l'Université, 75007 PARIS Cedex, pour une visite guidée, le jeudi 28 novembre 2019 pour 25 personnes, dans le cadre des ateliers sociolinguistiques.

Article 2 - D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 35 euros TTC (trente-cinq euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.395 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'Imagerie COOPANAME**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'Imagerie COOPANAME, 94 rue Caron – 91220 ATHIS MONS pour l'animation d'un atelier créatif autour du recyclage, pour 10 adultes, le mercredi 11 décembre 2019.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 380 euros TTC (trois cent quatre-vingts euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.396 Académie des Sports – Signature d'un contrat avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour des droits d'entrée à la Patinoire**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la proposition tarifaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, sise 500 place des Champs Élysées BP 62 Courcouronnes – 91054 Évry Centre Essonne Cedex pour des droits d'entrée à la patinoire d'Évry pour les enfants fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine, les 23, 24, 26 et 27 décembre 2019.

Article 2.- PRECISE que les droits d'entrée sont de 7,10 € par enfant (groupe de 8 enfants) et 8,70 € pour un adulte accompagnateur, soit un total de 65,20 euros par sortie.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.397 Enfance – Signature d'un contrat de représentation avec LA MAISON DES ARTS DE CRETEIL.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat avec LA MAISON DES ARTS DE CRETEIL, sise Place Salvador Allende, 94000 CRETEIL pour la représentation d'un spectacle « Où es-tu Lune » le mercredi 27 novembre 2019 pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la commune.

Article 2.- DE PRECISER que le montant de ce spectacle proposé aux enfants des accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine est de 120 euros pour 30 enfants et 4 accompagnateurs.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.398 Enfance – Signature de contrats avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la proposition de Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour l'achat de droits d'entrées « tarif groupe » au Cinéma Robert Desnos, sis au 3 allée Jean ferra, 91130 Ris-Orangis et à la patinoire François Le comte, sise 110 allée de l'agora, 91000 Evry, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée « tarif groupe » pour le Cinéma Robert DESNOS sont de 3 euros par enfant et pour la patinoire François Le Comte de 5,80 euros par enfant et 7,00 pour un adulte.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.399 Enfance – Signature d'un contrat avec PEP'S BOWLING.**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER le contrat avec PEP'S BOWLING, sis Centre commercial Val d'Yerres 2, 91800 Boussy Saint Antoine pour l'achat de droits d'entrée pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour PEP'S BOWLING sont de 6 euros par enfant.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.400 Enfance – Signature d'un contrat avec le cinéma LE BUXY.**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER le contrat avec le cinéma LE BUXY, sis Centre commercial Val d'Yerres 2, 91800 Boussy Saint Antoine pour l'achat de places de cinéma pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour le cinéma LE BUXY sont de 4,50 euros par enfant et gratuit pour les accompagnateurs.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.401 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec ZD CREATIONS**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec ZD CREATIONS, 61 rue George Sand, 91270 Vigneux-sur-Seine pour animer un atelier « je réalise mon parfum bio », pour 10 personnes, le 20 décembre 2019, au centre social l'Amandier.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 300 euros TTC (trois cent euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

### **19.402 Enfance – Signature d'une convention avec Madame Katelyne CAMPANA Sophro-Relaxologue.**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de partenariat avec Madame Katelyne CAMPANA Sophro-Relaxologue, sise 4, Place Anatole France – 91270 Vigneux-sur-Seine pour la mise en place d'ateliers éducatifs pour les élèves et les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que ces ateliers sont dispensés par Madame Katelyne CAMPANA Sophro-Relaxologue pour 12 participants à chaque atelier.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant de 32,00 € TTC par séance au budget de l'exercice correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

**19.403 Signature d'un contrat de cession pour quatre représentations du spectacle « L'étrange destin d'Edmond Cristal » (Village de Noël 2019) avec l'Association « Laboratoire des Nouveaux Jonglages »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE RAPPORTER la décision n° 19.058 du 23 février 2019 ayant pour objet la signature d'un contrat de cession avec l'association « Laboratoire des Nouveaux Jonglages pour quatre représentations du spectacle « Charlie Jackson Hip-hop/mime/manipulation d'objet/magie ».

Article 2.- DE SIGNER un contrat de cession pour 4 représentations du spectacle « L'étrange destin d'Edmond Cristal », dans le cadre du Village de Noël 2019, avec l'Association « Laboratoire des Nouveaux Jonglages », représentée par Madame Mireille Naturel, sise Mairie, Parc des Tourelles 91530 Saint-Chéron, les **7 & 8 décembre 2019** (deux représentations par jour – Durée de chaque représentation : 30mn), Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allendé, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1300,00 euros TTC (Mille Trois Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

**19.404 EMAP - Signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour les interventions en Éducation Artistique et Culturelle : Arts visuels, dans les écoles.**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, sise au 1 rue François d'Orbay 91210 Draveil, une convention pour les interventions d'intervenants extérieurs en arts visuels dans les écoles de la ville ou au sein de l'École Municipale d'Arts Plastiques, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020, qui sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction sauf dénonciation écrite formulée par l'une des parties, dans la limite de quatre reconductions.

Article 2.- DE PRECISER que les demandes d'agrément des intervenants extérieurs rémunérés sont renouvelées chaque année scolaire, sont signées par Monsieur le Maire et Monsieur l'Inspecteur de la Circonscription de l'Éducation Nationale de Draveil.

Les interventions d'intervenants extérieurs en arts visuels sont mises à la disposition par la commune au profit des écoles de la ville.

Article 3.- DE PRECISER que les séances ne peuvent débuter qu'après la validation des projets pédagogiques, par l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Article 4.- DE PRECISER que le montant budgétaire de ces interventions s'élève à 1 500 € pour l'exercice 2020 et que cette action fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

**19.405 Enfance – Signature d'un contrat avec le parc de jeux WOUPI.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition tarifaire du parc de jeux WOUPI, sis 20 avenue de la croix blanche, 91700 Sainte Geneviève des Bois, pour l'achat de prestations proposées aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- DE PRECISER que les droits d'entrée pour le parc de jeux WOUPI sont de 7,50 euros par enfant pour un groupe de moins 25 enfants et de 7 euros pour un groupe de plus de 25 enfants.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

## 19.406 Cimetière – Reprise par la commune de diverses concessions arrivant à expiration et non renouvelées en 2016 ou les années précédentes.

### D E C I D E :

Article 1.- Les terrains désignés ci-après pourront être repris par la Commune à compter de la publication de la présente décision :

#### Concessions de 15 ans

C-212	<b>VANHEERSWINGHEL</b> S	471	<b>RODOT</b>
1469	<b>BOREL</b>	541	<b>DEMANGE</b>
1470	<b>LECHEVALIER</b>	583	<b>MOLLE</b>
1477	<b>JAMELIN</b>	585	<b>CAMARA</b>
1478	<b>HERBIL</b>	588	<b>GUENDOUZ</b>
1797	<b>HALLAIS</b>	591	<b>BENYAMINE</b>
1921	<b>BRANCATI</b>	959	<b>VATINEL</b>

#### Concessions de 30 ans

E-224	<b>CHARLIER et APPRUZESE</b>	1413	<b>PERQUIS</b>
E-250	<b>CHISIN</b>	1414	<b>JAMES</b>
G-226	<b>MULLER</b>	1416	<b>DESSY</b>
G-250	<b>HOUDRE</b>	1483	<b>BRAY</b>
G-252	<b>BIDART</b>	1484	<b>FARCOZ</b>
I-241	<b>DESDOUETS</b>	1489	<b>VASLOT</b>
I-243	<b>CEBE</b>	1491	<b>BONGIRAUD-CONIL</b>
I-246	<b>JOUTIER</b>	1492	<b>CAROFF</b>
I-247	<b>MEERSMAN</b>	1493	<b>HIENARD</b>
I-251	<b>CORNET</b>	1495	<b>DEMOULIN</b>
36	<b>VASSAL</b>	1497	<b>GOILLOT</b>
103	<b>BOURTHOUMIEU</b>	1503	<b>CELLIER</b>
104	<b>CARTIER</b>	1535	<b>VERT</b>
1365	<b>DE SA</b>	1574	<b>VAST</b>

#### Concessions de 50 ans

2429	<b>LECERF</b>	2521	<b>RON SIN</b>
2430	<b>AUTHIER</b>	2522	<b>FREYLINGER</b>
2435	<b>GOUCHAULT</b>	2523	<b>MORANDI</b>
2436	<b>BONNET</b>	2525	<b>BAUDIMONT</b>
2437	<b>BRUANDET</b>	2534	<b>MANŒUVRE</b>
516	<b>POUILLET</b>	2539	<b>DECHAMBRE</b>
2517	<b>LAUNAY</b>		

Article 2.- Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés, s'ils n'ont pas été repris par la famille, pour être mis en dépôt dans les locaux du service Affaires générales en Mairie.

Article 3.- Les objets non repris seront éventuellement utilisés par la Commune pour l'entretien et l'amélioration du cimetière ou vendus par elle, pour que le produit de la vente puisse être employé aux mêmes fins.

Article 4.- A défaut par les familles intéressées d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires, à la date fixée pour la reprise des terrains, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et réinhumés, avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Article 5.- La présente décision sera affichée à la Mairie et à la porte du cimetière.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

## 19.407 Informatique - Contrat de maintenance du progiciel OXALIS - Signature d'un avenant avec la société OPERIS pour modules supplémentaires

### D E C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER l'avenant avec la Société OPERIS, sise 1-3 rue de l'Orme Saint Germain à 91160 CHAMPLAN, portant ajout de modules supplémentaires : licences site GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) au contrat initial de maintenance.

Article 2.- DE PRECISER que la redevance annuelle de maintenance de ces modules supplémentaires s'élève à 1 512,00 € TTC.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.408 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association MV CIRQ**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec l'association MV CIRQ, 206 rue Pierre et Marie Curie – 91 000 EVRY pour l'animation des différents temps d'initiation aux arts du cirque, pour douze personnes : lundi 23, mardi 24 et jeudi 26 décembre de 10h à 12h : initiation au cirque à partir de 8 ans ; mardi 24 décembre de 14h à 16h : animation de magie en close up ; vendredi 27 décembre « journée festive autour du cirque » : 10h à 12h atelier cirque parents enfants 4-7 ans ; 14h à 16h30 maquillage, fresque de peinture, initiation au cirque ; 17h15 à 18h : spectacle de cirque et courant décembre, date à définir, « conférence Gordon sur la communication bienveillante », ouverte à tous.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 1100 euros TTC (mille cent euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.409 Informatique – Signature d'un contrat annuel de maintenance I-PVE avec la société EDICIA**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel I-PVE avec la Société EDICIA, sise BP 20746 – 1 rue Alessandro Volta à 44470 Carquefou.

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 3116,23 € TTC pour la période du 10 décembre 2019 au 9 décembre 2020.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.410 Informatique – Signature d'un contrat annuel de maintenance pour plusieurs progiciels avec la société ARPEGE**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance avec la Société ARPEGE située 13 rue de la Loire – BP 23619 - à 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE Cedex.

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 6039,38 € TTC.

Article 3 - DE PRECISER que ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.411 Informatique – Signature d'un contrat annuel de maintenance du logiciel « Portail Citoyen » avec la société YPOK**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de Service avec la Société YPOK située 9 rue des Halles à 75001 PARIS pour la maintenance du logiciel « Portail Citoyen ».

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat de service fixe la redevance de maintenance à 7200,00 € TTC.

Article 3.- DE PRECISER que ce contrat a pris effet le 28 mai 2019 jusqu'au 27 mai 2023.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.412 Enfance – Signature d’un contrat avec l’Association HIHAN.**

##### **D É C I D E :**

- Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER l’offre de l’association HIHAN, sise avenue Joseph de Bodin de Boismortier, 77680 Roissy en Brie pour l’achat de droits d’entrée à la ferme pédagogique Hihan pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Vigneux-sur-Seine.
- Article 2.- PRECISE que les droits d’entrée au parc animalier de l’Association HIHAN sont de 4 euros par enfant.
- Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.413 Signature d’un contrat de travaux de raccordement au réseau public de distribution de gaz pour l’école les Rouvres**

##### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER le contrat de travaux de raccordement au réseau public de distribution de gaz pour l’école les Rouvres, avec GRDF, dont le siège social est 6, rue Condorcet, 75009 Paris.
- Article 2.- PRECISE que le montant des travaux est de 1 493,50 € TTC.
- Article 3.- PRECISE que le contrat prend effet à sa signature, pour un délai prévisionnel de huit semaines.
- Article 4.- D’IMPUTER la dépense en résultant au budget de l’exercice correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 18 octobre 2019.

#### **19.414 MF – 17-04 – Mission de maîtrise d’œuvre pour l’extension du gymnase Maurice Baquet – signature d’un avenant n°1**

##### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER l’avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d’œuvre pour l’extension du gymnase Maurice Baquet avec le groupement d’entreprises :  
A/CONCEPT ARCHITECTES – mandataire - 38 cours Blaise Pascal 91000 Evry  
OTE INGENEIRE – co-traitant - Agence de Paris 44 rue de Montmorency 75003 Paris  
OTELIO – co-traitant - Agence de Paris 44 rue de Montmorency 75003 Paris.
- Article 2.- PRECISE que cet avenant a pour objet d’actualiser le montant de la prestation du titulaire, après réalisation de l’Avant-Projet Définitif (APD).
- Article 3.- PRECISE que le forfait provisoire de rémunération du maître d’œuvre, après le présent avenant se décompose ainsi :  
Extension du gymnase Baquet – Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux = 3 401 588 € hors taxes  
Taux de rémunération : t = 12,3 %  
Forfait prévisionnel définitif de rémunération = 418 395,32 euros hors taxes
- Article 4.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2019.

#### **19.415 MAPA 635 – Travaux d’extension et réhabilitation d’une école existante « Marcel Pagnol » située dans la Z.A.C du quartier de la Croix-Blanche à Vigneux-sur-Seine – Lot n°2 VRD-espaces verts – signature d’un avenant n°2 ; Lot n°3 gros œuvre-installations des chantiers – signature d’un avenant n°3 ; Lot n°7 plomberie-CVC – signature d’un avenant n°2 ; Lot n°8 électricité CFO/CFA – signature d’un avenant n°1 ; Lot n°9 cloisons-plâtrerie-revêtements de sols et murs-faux-plafond - signature d’un avenant n°1.**

##### **D E C I D E :**

- Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER les avenants correspondants pour chaque lot, tels que ci-après :

Lot	Société	Montants des avenants
LOT 02 – VRD-Espaces verts	VIA TP 4 rue Galilée 91270 Vigneux-sur-Seine	<p>Terrassement complémentaire suite déplacement bassins Montant = 5322 € hors taxes</p> <p>Enrobé provisoire cour de récréation Montant = 3600 € hors taxes</p> <p>Remise en état grave sous préau et cour avant mise en œuvre des enrobés Montant = 5886 € hors taxes</p> <p>Mise en œuvre béton mat peint Montant = 5010 € hors taxes</p> <p>Reprise trottoir VN1 Montant = 4212,5 € hors taxes</p> <p>Nouveau montant maximum du marché public après l'avenant 2</p> <p>+ Poste 1 – réhabilitation = 66 129,04 € HT + Poste 2 – extension = 316 336,66 € HT + Total = 382 465,7 € HT, soit 458 958,84 € TTC</p>
LOT 03 – gros œuvre-installations de chantiers	STB 17 rue Copernic 91130 Ris Orangis	<p>Rebouchage en parpaing de l'ouverture dans l'escalier après la dépose de la menuiserie existante Montant = 590 € hors taxes</p> <p>Ouverture de 2 trémies comprenant le sciage, démolition, renforcement du plancher et évacuation des gravats + rebouchage d'une trémie existante Montant = 4480 € hors taxes</p> <p>Nouveau montant maximum du marché public après l'avenant 3</p> <p>+ Poste 1 – réhabilitation = 30222,66 € HT + Poste 2 – extension = 1 383 876,15 € HT + Total = 1 414 098,81 € HT, soit 1 696 918,57 € TTC</p>
LOT 07 – Plomberie - CVC	AUFORT 34/36 rue Jean Le Galleu 94200 Ivry-sur-Seine	<p>Création d'une alimentation provisoire Montant = 1920 € hors taxes</p> <p>F+P de calorifuge CF 2h dans la cage d'escalier Montant = 4370€ hors taxes</p> <p>Remplacement de canalisation de chauffage suite fuite Montant = 2057,52 € hors taxes</p> <p>Canalisation de chauffage dans nouvelle rampe Montant = 1905,51 € hors taxes</p> <p>Remplacement des fontes sous préau Montant = 3636 € hors taxes</p> <p>Déplacement d'un radiateur au R+1 et R+2 de la réhabilitation, compris suppression et création des piquages</p>



		<p>Montant = 864 € hors taxes</p> <p>Nouveau montant maximum du marché public après l'avenant 2</p> <p>+ Poste 1 – réhabilitation = 32 005,96 € HT  + Poste 2 – extension = 434 147,61 € HT  + Total = 466 153,57 € HT, soit 559 384,28 € TTC</p>
LOT 08 – électricité CFO/CFA	<p>SETELEC Groupe  Fareneit  55 avenue des Pépinières  – Médicis 615  94832 Fresnes Cedex</p>	<p>Rajout sonnerie écoles maternelle et élémentaire  Montant = 4906,36 € hors taxes</p> <p>Mise en place de 2 digicodes de chaque côté du portail d'entrée  Montant = 2674,49 € hors taxes</p> <p>Mise en place d'une commande par horloge des deux éclairages  Montant = 946 € hors taxes</p> <p>Déplacement clavier préau dans le sas  Montant = 1680,5 € hors taxes</p> <p>Alimentation électrovannes  Montant = 2018,5 € hors taxes</p> <p>Mise en sécurité escalier  Montant = 1882 € hors taxes</p> <p>Rajout de PC local motricité  Montant = 1409,3 € hors taxes</p> <p>Rajout de 5 sirènes incendie  Montant = 2787,4 € hors taxes</p> <p>Doublage des PC entrée et tableau salle de classe  Montant = 796,4 € hors taxes</p> <p>Pose et raccordement des pompes hors lot 8  Montant = 992 € hors taxes</p> <p>Nouveau montant maximum du marché public après l'avenant 1</p> <p>+ Poste 1 – réhabilitation = 135 031,72 € HT  + Poste 2 – extension = 205 130,35 € HT  + Total = 340 162,07 € HT, soit 408 194,5 € TTC</p>
LOT 09 – cloisons-plâtrerie-revêtements de sols et murs-faux-plafond	<p>STB  17 rue Copernic  91130 Ris Orangis</p>	<p>Reprises de la peinture de l'école maternelle hors restauration, office, R+2 et le plafond du préau  Montant = 35 073,5 € ht</p> <p>Travaux de plâtrerie faux-plafonds dans la zone  Travaux de plâtrerie faux-plafonds dans la zone réhabilitation  Montant = 5160 € ht</p> <p>Réalisation de contre cloisons en ½ stil dans les locaux sanitaires  Montant = 2835 € ht</p> <p>Pose de faux-plafond type 2 panneaux de laine</p>

		<p>de bois gamme « organic twin » béton bord D sur ossature T24 Montant = 432 € ht</p> <p>Pose d'un tampon de regard plat a carreler dans les sanitaires du RDC élémentaire Montant = 550 € ht</p> <p>Nouveau montant maximum du marché public après l'avenant 1</p> <p>+ Poste 1 – réhabilitation = 207 805,5 € HT + Poste 2 – extension = 301 283,5 € HT + Total = 509 089 € HT, soit 610 906,8 € TTC</p>
--	--	---

Article 2.- PRÉCISE que les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice correspondant.  
Vigneux-sur-Seine, le 21 octobre 2019.

#### **19.416 Culture - Signature d'un contrat de cession avec la société « F2F MUSIC »**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la société « F2F MUSIC », représentée par Madame Valérie Etienne, sise 43 rue de Charenton 75012 Paris, pour une représentation de Christelle LOURY, le 1er mars 2020 à 16H30, Centre Georges Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4300,00 euros HT (Quatre Mille Trois Cent Euros), soit 4536,50 TTC (Quatre Mille Cinq Cent Trente Six Euros et Cinquante Cents ), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

#### **19.417 Culture – Fête de la musique 2020 - Signature d'un contrat de cession avec la société « F2F MUSIC »**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la société « F2F MUSIC », représentée par Madame Valérie Etienne, sise 43 rue de Charenton 75012 Paris, pour une représentation de Thomas JAGAS, dans le cadre de la Fête de la Musique, le 21 juin 2020 à 20H30, Parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allendé – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4500,00 euros HT (Quatre Mille Cinq Cent Euros), soit 4747,50 TTC ( Quatre Mille Sept Cent Quarante Sept Euros et Cinquante Cents ), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

#### **19.418 Surveillance et gardiennage du Village de Noël**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis de la Compagnie Francilienne de Gardiennage, située 14 rue du Bois Guillaume, 91000 EVRY.

Article 2.- PRÉCISE que ce devis est d'un montant de 2 127,38 euros pour 72 heures de gardiennage, et que le gardiennage et la surveillance du Village de Noël dans le Parc du Gros Buisson s'effectueront les 6 décembre, 7 décembre et 8 décembre de 20h00 à 8h00.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

#### **19.419 Modification apportée à la régie centralisée des recettes**

##### **D E C I D E :**

Article 1.- D'INTÉGRER à la régie centralisée les recettes liées aux encaissements des participations des retraités afin de bénéficier des prestations du CNAS à compter du 4 novembre 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.420 MAPA 731 – Marché de travaux relatif au transfert et pose d'un bâtiment de type modulaire ossature bois en vue d'un usage de club-house pour les clubs de football – Conclusion d'un avenant n° 1**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au transfert et pose d'un bâtiment de type modulaire ossature bois en vue d'un usage de club-house pour les clubs de football avec la Société VIA TP située 4 rue Galilée à 91270 Vigneux-sur-Seine pour un montant de 9 800.00 euros H.T. soit 11 760.00 euros T.T.C.

Article 2.- PRÉCISE que le nouveau montant du marché s'élève à 100 725.00 euros H.T. soit 120 870.00 euros T.T.C, et que cet avenant a pour objet de modifier la rampe PMR.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 23 octobre 2019.

**19.421 Prestation d'étalonnage des jumelles EUROLASER du service de la Police Municipale**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis de la société IDEMIA, située 2 Place Samuel de Champlain 92 400 Courbevoie, pour un montant total H.T. de 683,70 euros, soit 820,44 euros TTC, pour une journée de prestation d'étalonnage s'effectuant le 13 décembre 2019.

Article 2.- PRECISE que cette intervention consiste à comparer l'instrument de contrôle et de mesure de la vitesse des véhicules, aux étalons de référence et relever le résultat de mesure sur un nombre de points définis dans un programme d'étalonnage ; si besoin, un jugement de conformité ou de non-conformité à une spécification peut être porté sur les points étalonnés.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.422 Évènementiel - Signature d'un contrat de cession pour une animation musicale DJ live (vœux du personnel 2020) avec la société « K'DANCE ANIMATION »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession pour une animation musicale « DANSES POUR TOUS », dans le cadre de la cérémonie des vœux au personnel communal, avec la société « K'DANCE ANIMATION », représentée par Monsieur Joël Servais, sise 5 avenue des Sangliers, 77500 Chelles, **le 17 janvier 2020 de 20H00 à 02H00**, au sein du Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1040,00 euros HT (Mille Quarante Euros), soit 1097,20 euros TTC (Mille Quatre Vingt Dix Sept Euros et Vingt Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.423 Évènementiel - Signature d'un contrat de prestation pour un interprétariat en langue des signes de la cérémonie des vœux 2020 (16 janvier 2020)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation pour un interprétariat en langue des signes, de la cérémonie des vœux à la population et aux institutionnels, avec Madame Aude Theisse-Borsato, Interprète Français-Langue des signes, 49 rue des Noyers, 93230 Romainville, **le 16 janvier 2020**, selon le créneau horaire 19H00/21H00, Centre Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 260,00 euros (Deux Cent Soixante euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.424 Évènementiel - Signature d'un contrat de prestation pour un interprétariat en langue des signes de la cérémonie des vœux 2020 (16 janvier 2020)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat prestation pour un interprétariat en langue des signes de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la population et aux institutionnels, avec Sandra Faure, Traduction et Interprétation, 4 rue Robert Giraudineau, 94300 Vincennes, le 16 janvier 2020, selon le créneau horaire 19H00/21H00, Centre Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 260,00 euros (Deux Cent Soixante Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.425. Informatique - Signature d'un contrat de maintenance du progiciel AVENIO V 11, 3 connexions simultanées avec la société DI'X**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance du progiciel AVENIO V 11 avec la Société DI'X sise 7 rue du Portail Magnanen – BP 90983 - 84094 AVIGNON Cedex 9.

Article 2.- PRECISE que ce contrat de maintenance fixe la redevance annuelle de maintenance à 1 008,00 € TTC, pour la période du janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

**19.426 Informatique – Signature d'un contrat de maintenance annuel pour le progiciel GALPE avec la société INFO DECISION**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance pour le progiciel GALPE avec la société INFO DECISION située N°15 Cours Monseigneur Romero à 91025 EVRY.

Article 2.- PRECISE que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 2 075.31 € TTC pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et qu'il est renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019

**19.427 MF – 19-05 – Fourniture, mise en culture, pose de suspensions fleuries et arrosage, fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes et divers végétaux**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture, mise en culture, pose de suspensions fleuries et arrosage, fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes et divers végétaux - lot 1 : Tranche ferme : fourniture, mise en culture, pose et dépose de suspensions en plantes retombantes ; Tranche conditionnelle : arrosage des suspensions et des jardinières, avec l'entreprise HORTY FUMEL, située Lascouture – 47500 FUMEL, pour les montant suivant :

Tranche ferme : montant maximum annuel de commande : 45 000 € HT

Tranche conditionnelle : montant maximum annuel de commande : 50 000 € HT.

Article 2 - D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture, mise en culture, pose de suspensions fleuries et arrosage - lot 2 : Fourniture et livraison des plantes annuelles, bisannuelles et de chrysanthèmes avec l'entreprise HORTIMANDRES, située 23, rue François Coppée, 94520 MANDRES-LES-ROSES, pour un montant maximum annuel de commande de 70 000 euros HT.

Article 3 - D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture, mise en culture, pose de suspensions fleuries et arrosage, fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes et divers végétaux - lot 3 : Fourniture et livraison de divers végétaux avec l'entreprise PEPINIERES ALLAVOINE, située 4, route de Favreuse – 91 570 BIEVRES, pour un montant maximum annuel de commande de 30 000 euros HT.

Article 4.- DE PRECISER que le présent marché est un marché à bon de commande conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2020. Il pourra être reconduit 3 fois de façon tacite et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra pas excéder 48 mois.

Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 octobre 2019.

#### **19.428 MAPA 744 – Achat de produits d'épicerie, produits frais et boissons non alcoolisées pour la commune de Vigneux-sur-Seine**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché d'achat de produits d'épicerie, produits frais et boissons non alcoolisées pour la commune de Vigneux-sur-Seine, avec la Société COFIDA située 9 Bd du Delta – Zone euro Delta – BAT DE4 – 94658 RUNGIS Cedex.

Article 2.- PRÉCISE que le montant maximum annuel de commande du marché est de 21 000 euros T.T.C.

Article 3.- PRÉCISE que le présent marché public prend effet sa date de notification prévue au 1er janvier 2020 pour une première période se terminant au 31 décembre 2020 ; le présent marché pourra être reconduit par décision tacite pour une nouvelle année civile, à trois reprises, en tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 48 mois.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 31 octobre 2019.

#### **19.429 Création audiovisuelle - Signature d'une convention de tournage avec la société EICAR**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE SIGNER une convention de tournage avec la société EICAR, sise 50 avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint Denis, afin d'autoriser le tournage d'un film intitulé « Bonne chance Johnny ! » au gymnase des Bergeries, le samedi 02/11/2019 de 08h00 à 20h00, et le dimanche 03/11/2019 de 08h00 à 13h00.

Article 2.- PRÉCISE que cette convention est conclue à titre gratuit.

Vigneux-sur-Seine, le 5 novembre 2019.

#### **19.430 Jeunesse – Signature d'une convention de formation avec l'organisme E.R.T.F.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et de SIGNER la proposition de E.R.T.F. (Études et Réalisations Toutes Formations) Rue de Bruxelles, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry, pour une formation avec CACES 1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux) règlement R389 Chariot élévateur destinée à 10 jeunes Vigneusiens âgés de 18 à 25 ans.

Article 2.- DE PRECISER que la dépense est d'un coût total de 2 520,00 € TTC, et que la participation par jeune est fixée à 25 % du coût de la formation, soit 63 €.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 14 novembre 2019.

#### **19.431 Académie des Sports – Signature d'un contrat avec le Centre équestre de Montgeron**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition tarifaire du centre équestre de Montgeron, sis 16 avenue du Maréchal Foch à Montgeron (91230) pour un stage découverte de l'équitation, pour huit enfants fréquentant l'Académie des Sports de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRÉCISE que cette activité sera dispensée par le centre équestre de Montgeron les 23, 24, 26 et 27 décembre 2019, pour un montant total de 576,00 €.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 14 novembre 2019.

#### **19.432 Sports – Signature d’un contrat avec la société SANDMASTER pour le nettoyage d’un court de tennis en résine acrylique**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l’offre de la société SANDMASTER, sise 28 rue Schweighaeuser à Strasbourg (67000) pour procéder à l’entretien et au nettoyage d’un court de tennis en résine acrylique au sein du CSC G. Brassens.

Article 2.- DE PRECISER que la société SANDMASTER interviendra pour un montant de 1680.00€ TTC.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, 21 novembre 2019.

#### **19.433 Clôture de la régie d’avances pour le fonctionnement des activités culturelles**

##### **D E C I D E :**

Article 1.- DE CLÔTURER la régie d’avances pour le fonctionnement des activités culturelles à compter du 31 octobre 2019.

Vigneux-sur-Seine, le 21 novembre 2019.

#### **19.434 Modification du lieu d’encaissement de la régie de recettes pour le fonctionnement des activités culturelles municipales**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

##### **D E C I D E :**

Article 1.- DE MODIFIER l’adresse du lieu d’encaissement de la régie de recettes pour le fonctionnement des activités culturelles. L’accueil se déroulera désormais au 67 bis rue Pierre Marin 91270 Vigneux-sur-Seine, selon les horaires d’ouverture au public.

Vigneux-sur-Seine, le 21 novembre 2019.

#### **19.435 Création d’une sous régie de recettes pour le fonctionnement des activités culturelles municipales**

##### **D E C I D E :**

Article 1.- Il est institué une sous-régie de recettes chargée d’encaisser les recettes des activités culturelles municipales.

Article 2.- Cette sous-régie est installée les jours de spectacles tout au long de l’année au Centre culturel Georges BRASSENS sis 1bis boulevard du Maréchal LECLERC ou à la salle Daniel FERY sise 68 avenue Henri BARBUSSE - 91270 VIGNEUX SUR SEINE.

Article 3.- La sous-régie encaisse les droits d’entrée aux spectacles organisés par la commune.

Article 4.- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque,
- Numéraire,
- Carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l’usager d’un ticket numéroté.

Article 5.- Un fonds de caisse d’un montant de 100 € est mis à disposition du sous-régisseur

Article 6.- Le Maire et le Comptable Public assignataire de Vigneux-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

Vigneux-sur-Seine, le 21 novembre 2019.

#### **19.436 MF – 19-06 – Marché d’exploitation des installations thermiques**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER le marché d’exploitation des installations thermiques, avec la Société IDEX ENERGIE sise 72 avenue Jean-Baptiste CLEMENT à 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

Article 2.- DE PRECISER que le présent marché public est conclu pour un montant prévisionnel annuel de 444 813,42 euros H.T., soit 533 776,10 euros TTC.

Ce montant intègre les montants de prestations :

P1 fourniture et gestion des énergies nécessaires au chauffage des locaux (P1c) et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire (P1e)

P2 prestations d'exploitation, de conduite, d'entretien, d'astreinte, de maintenance préventive et corrective des installations de production et de distribution de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement d'air, et des équipements connexes définis dans le cahier des charges,

P3 prestations de gros entretien et renouvellement, avec gestion transparente, des installations objets du présent marché (P3r).

Article 3.- DE PRECISER que les montants de prestations : P1 - P2 et P3 se mettront en place progressivement car les contrats actuels de fourniture de fuel et de gaz doivent d'abord prendre fin pour que le titulaire soit responsable de la fourniture de toutes les énergies.

Article 4.- DE PRECISER que le présent marché prend effet à sa date de notification, il comprend une période de prise en charge (tuilage) des installations allant de la notification au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard - les prestations d'exploitation, objet de la facturation débutent le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le marché est conclu pour une durée maximale de 120 (cent vingt) mois, l'exercice de gestion est du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre, le premier exercice de gestion commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2020.

Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 novembre 2019.

### **19.437 MAPA 746 – Organisation dans le cadre des vœux 2020 d'un cocktail dinatoire à destination des personnalités et d'un buffet dinatoire à destination des personnels municipaux.**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché correspondant avec la société Thomine Traiteur 30 rue de Buffon 94210 La Varennes Saint Hilaire, pour un montant maximum de 19 700,00 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Prestation 1 : le buffet dinatoire à destination des personnels :

Prix unitaire de 36,60 € T.T.C (boissons comprises)

- Prestation 2 : le cocktail dinatoire à destination des personnalités :

Prix unitaire de 21,80 € T.T.C (boissons comprises).

Article 2.- DE PRECISER que le marché prend effet à la date de notification, pour s'achever le vendredi 17 janvier 2020 inclus.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 27 novembre 2019.

### **19.438 MAPA 745 – Marché de travaux de réhabilitation de logements de fonction dans le groupe scolaire Romain Rolland situé à Vigneux-sur-Seine**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le lot 1 « Ravalement – Peinture Préau – Isolation extérieure des cages d'escaliers » du marché de travaux de réhabilitation de logements de fonction dans le groupe scolaire Romain Rolland, avec la Société MA DECO sise 3 avenue Charles Peguy à 95400 Villiers-le-Bel, pour un montant global de 91 765.98 euros H.T. soit 100 942.58 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Offre de base : 77 470.50 euros H.T. soit 85 217.55 euros T.T.C.

- Option 1 (isolation thermique extérieure) : 10 860.00 euros H.T. soit 11 946.00 euros T.T.C.

- Option 2 : (couvertine en tête d'acrotère) : 1 041.48 euros H.T. soit 1 145.63 euros T.T.C.

- Option 3A : (fourniture et pose d'habillage en aluminium) : 2 394.00 euros H.T. soit 2 633.40 euros T.T.C.

Article 2.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le lot 2 « Menuiseries extérieures » du marché de travaux de réhabilitation de logements de fonction dans le groupe scolaire Romain Rolland, avec la Société LMP sise 537 rue Hélène Boucher à 78532 Buc, pour un montant global de 120 430.51 euros H.T. soit 132 473.56 euros T.T.C. décomposé comme suit :

- Offre de base : 119 361.11 euros H.T. soit 131 297.22 euros T.T.C.
  - Option 2 : (fourniture et pose de grille de ventilation) : 1 069.40 euros H.T. soit 1 176.34 euros T.T.C.
- Article 3.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le lot 3 « Étanchéité – Isolation toiture terrasse » du marché de travaux de réhabilitation de logements de fonction dans le groupe scolaire Romain Rolland, avec la Société SIEREC sise 5 rue de Copenhague à 95380 Louvres, pour un montant global de 29 991.60 euros H.T. soit 32 990.76 euros T.T.C. décomposé comme suit :
- Offre de base : 22 471.60 euros H.T. soit 24 718.76 euros T.T.C.
  - Option 1 (système de désenfumage) : 2 480.00 euros H.T. soit 2 728.00 euros T.T.C.
  - Option 2 : (fourniture et pose d'une échelle d'accès) : 240.00 euros H.T. soit 264.00 euros T.T.C.
  - Option 3 : (fourniture et pose de garde-corps) : 4 800.00 euros H.T. soit 5 280.00 euros T.T.C.
- Article 4.- DE PRECISER que le présent marché public prend effet à compter de sa date de notification pour se terminer à la fin du mois de février 2020, date prévisionnelle de fin des travaux.
- Article 5.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant
- Vigneux-sur-Seine, le 27 novembre 2019.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **19.444 Opération d'aménagement du quartier de la Croix Blanche - Convention d'occupation du domaine public**

Par 27 voix POUR

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.,

3 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu

- Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la Compagnie de Phalsbourg pour la réalisation de travaux sur ses biens.
- Article 2.- DECIDE de céder à la SCCV TOUR 27 par un acte notarié contenant échange, 941 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AT 172p, AT 242p et AT 185 ; la commune recevra en contre échange de la Compagnie de Phalsbourg une surface de 155 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AT 42 lui appartenant. Les écarts éventuels de valeur entre les terrains pouvant être compensés par soule en argent ou par remise de travaux sous réserve de la législation sur les marchés publics.
- Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous actes, toutes pièces et tous documents afin de faire le nécessaire dans la limite des articles précédents.

#### **19.445 Conclusion du Nouveau Programme de Rénovation urbaine du Quartier de la Croix Blanche – Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- SOLLICITE auprès de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage et du suivi opérationnel du projet NPNRU du PRIR de la Croix Blanche hors équipements publics sous prérogative communale,
- Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et tout document y afférent.
- Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- Article 4.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Essonne.



#### **19.446 Signature de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) du Quartier des Bergeries**

Par 27 voix POUR,

4 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel,

1 abstention Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE la conclusion de la Convention de gestion urbaine et sociale de proximité du Quartier des Bergeries.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette convention

Article 4.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

#### **19.447 Conclusion d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques avec la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine**

Par 27 voix POUR,

5 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE la prorogation du contrat de ville conclu par la conclusion d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, établi par les services de la Communauté d'Agglomération, et joint en annexe.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole avec l'ensemble des partenaires de la commune.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette convention

Article 4.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

#### **19.448 Rétrocession de voiries au sein du domaine public communal – Voiries du Quartier du Clos de la Régale**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE la cession à la commune de la propriété des voiries du quartier du Clos de la Régale, à l'euro symbolique.

Article 2.- PRECISE que ces voiries seront intégrées au domaine routier de la Commune sous réserve d'un état des lieux préalable et contradictoire, révélant la pleine conformité ainsi que le parfait état de la voirie et que l'acte de cession ne pourra intervenir qu'après délibération favorable du SyAGE sur l'intégration des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales dans son patrimoine.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer l'acte de vente, nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4.- PRÉCISE que les voiries transférées seront à classer dans le domaine public routier de la commune.

#### **19.449 Autorisation de signature d'un acte authentique de vente de trois parcelles communales – rue du Bourbonnais**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE la vente des parcelles cadastrées AC 164, AC 156 et AC 157 d'une surface globale de 4 646 m<sup>2</sup>, situées rues du Bourbonnais et de la Porte éclose, au prix de 340 000 euros.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente de ces parcelles.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et engager toutes démarches nécessaires à la parfaite réalisation de cette vente.

Article 4.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

#### **19.450 Déploiement et extension du dispositif de vidéoprotection de Vigneux-sur-Seine - Approbation et conclusion d'une convention ayant pour objet le raccordement de matériel de vidéoprotection à l'éclairage public avec la commune de DRAVEIL**

Par 31 voix POUR,

1 abstention Jacques Stouvenel.

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'une convention avec la commune de DRAVEIL de raccordement d'installations de matériels de vidéoprotection sur la voirie et sur les installations de la commune de DRAVEIL

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

Article 4.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à :

Monsieur le Maire de DRAVEIL

Monsieur le Commissaire de Police de DRAVEIL.

#### **19.451 Déploiement et extension du dispositif de vidéoprotection de Vigneux-sur-Seine - Approbation et conclusion d'une convention ayant pour objet la liaison des images de vidéoprotection entre la Police Nationale et la Police Municipale**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'une convention avec le Préfet de l'ESSONNE, afin de définir et fixer les conditions de renvoi d'images des caméras de vidéoprotection de la commune, vers le centre d'information et de commandement de la Police Nationale.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

Article 4.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à :

Monsieur le Préfet de l'ESSONNE

Monsieur le Commissaire de Police de DRAVEIL.

Madame la Procureure de la République

#### **19.452 Rapport annuel du SyAGE – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2018**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour l'exercice 2018.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SyAGE.

#### **19.453 Rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'année 2018**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'année 2018.

Article 2.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président

**19.454 Adhésion du Syndicat Intercommunal d'aménagement, de rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS)**

A l'UNANIMITE,

Article 1.- APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'aménagement, de rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS).

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du S.M.O.Y.S (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz) ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**19.455 Présentation du rapport annuel d'activité du S.M.O.Y.S. (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz) pour l'exercice 2018**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 du SMOYS.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du S.M.O.Y.S (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz).

**19.456 Présentation du rapport annuel d'activité du SIAAP pour l'exercice 2018**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 du SIAAP.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SIAAP.

**19.457 Contrat de délégation de service public pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur – Présentation du rapport annuel d'exploitation du service pour l'exercice 2018**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE de la présentation du rapport annuel concernant la Délégation de Service Public de la géothermie pour l'année 2018, établi par la société IDEX.

Article 2.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à l'entreprise IDEX ENERGIES RESEAUX, 4 rue Diderot, CS 20001, 92 152 Suresnes Cedex.

**19.458 Autorisation d'un abandon de créance affectée à l'entreprise IAD France à Vigneux-sur-Seine**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE la remise gracieuse d'un avis de sommes à payer auprès de l'entreprise IAD France pour l'année 2018, d'un montant de 3 280 euros. Cette dernière s'est toutefois engagée à régler le solde de sa facture mais à hauteur de ce qu'elle a considéré comme son engagement (990 euros TTC pour un an), soit une somme de 298,18 euros TTC.

Article 2.- AUTORISE l'annulation du titre de recettes n° 4457 émis le 19 novembre 2018, relatif à une créance d'insertions publicitaires dans le journal municipal.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et procédures afin de permettre cet abandon de créances.

Article 4.- PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

**19.459 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin**

## **AUCHAN**

Par 26 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard

Marième Gadio ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de cet établissement.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin AUCHAN, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2020 les dimanches suivants :

**5 janvier – 12 janvier – 12 avril – 28 juin – 30 août – 6 septembre – 1<sup>er</sup> novembre – 29 novembre – 6 décembre – 13 décembre – 20 décembre – 27 décembre 2020**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

### **19.460 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin NORAUTO**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin Norauto, situé au 4 rue des Gaulois, à Vigneux-sur-Seine, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2020 les dimanches suivants :

**28 juin – 5 juillet – 12 juillet – 19 juillet – 26 juillet - 2 août – 6 décembre - 13 décembre – 20 décembre – 27 décembre 2020**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

### **19.461 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le syndicat ACCESSITE**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du syndicat ACCESSITE : Syndicat des copropriétaires du Centre commercial de Montgeron-Vigneux, 6 rue de la Longueraie, à Vigneux-sur-Seine, d'ouvrir ses magasins situés à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2020 les dimanches suivants :

**5 janvier – 12 janvier – 12 avril – 28 juin – 30 août – 6 septembre – 1<sup>er</sup> novembre – 29 novembre – 6 décembre – 13 décembre – 20 décembre – 27 décembre 2020**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

### **19.462 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin ACTION France**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin ACTION France – adresse du magasin : 6 rue des Gaulois, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2020 les dimanches suivants :

**28 juin – 30 août – 29 novembre - 6 décembre – 13 décembre – 20 décembre – 27 décembre 2020**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

### **19.463 Avis de la commune à une demande d'ouverture le dimanche pour le magasin NOZ**

Par 27 voix POUR,

5 voix contre Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly

Viard.

Article 1.- REND un avis favorable à la demande du magasin NOZ adresse du siège social : Réseau Magasins ZA Le Châtelier II, 5 et 17 rue de Corbuson, 59 940 Saint Berthevin – adresse du magasin : 4 rue de la Fosse Montalbot, d'ouvrir son magasin situé à Vigneux-sur-Seine, durant l'année 2020 les dimanches suivants :

**11 octobre – 18 octobre – 25 octobre – 1<sup>er</sup> novembre – 8 novembre – 15 novembre – 22 novembre – 29 novembre - 6 décembre – 13 décembre – 20 décembre – 27 décembre 2020**

Article 2.- TRANSMET cet avis favorable à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

#### **19.464 Budget Ville – Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Projet » – Travaux de réhabilitation et d'extension Ecole Marcel Pagnol**

Par 27 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel,

4 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Nelly Viard.

Article 1. - DECIDE de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessous :

N°AP	Intitulé	AP	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP1	Travaux de réhabilitation et extension école Marcel Pagnol	5 850 000	41 195,52	3 893 717,73	1 915 086,75
	<b>Financement prévisionnel :</b>				
	. Autofinancement :	600 000			
	. FCTVA :	959 634			
	. Subvention d'équipement	2 976 000			
	. Emprunt	1 314 366			

Article 2. - AUTORISE Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

#### **19.465 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour l'année 2019**

Par 30 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'admettre en non valeur la somme figurant sur l'état transmis par Monsieur le Trésorier de la Ville de Vigneux-sur-Seine au titre des produits irrécouvrables du budget de la Ville pour un montant total de **4 554,00 €**

Article 2.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice 2019.

#### **19.466 Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (F.S.R.I.F.) – Rapport d'utilisation 2018**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DECIDE de prendre connaissance et de prendre acte du rapport, relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France, annexé à la présente délibération.

#### **19.467 Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S) – Rapport d'utilisation 2018**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DECIDE de prendre connaissance et de prendre acte du rapport, relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, annexé à la présente délibération.

#### **19.468 Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2020 – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget**

Par 27 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel,

4 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres suivants et pour les montants suivants :

<b>Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2020</b>
--

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2019 hors AP/CP (BP+ DM1 + DM2)	Montant autorisé avant le vote du BP
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	349 994,00	40 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	11 125 473,18	2 781 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 734 043,12	400 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	7 400,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 216 910,30</b>	<b>3 221 500,00</b>

Article 2.- PRECISE que les crédits seront repris au Budget Primitif 2020.

### 19.469 Budget Ville - Décision modificative n°3

Par 27 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel,

4 abstentions Geneviève Morin, Jean-Luc Touitou, Danielle Passarrieu, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif et aux décisions modificatives de l'exercice 2019 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : + **106 407,28 €**

- Au niveau de la section d'investissement à : + **150 000,00€**

Article 2.- PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement par chapitres.

**Dépenses de fonctionnement :**

Opérations réelles :

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : + 106 407,28 €

**Recettes de fonctionnement :**

Opérations réelles :

Chapitre 73 - Impôts et taxes : +106 407,28€

**Dépenses d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 150 000,00 €

**Recettes d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : +150 000,00€

### 19.470 Principe de versement d'une indemnité de conseil au Trésorier municipal

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- DEMANDE le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

Article 2. -DECIDE d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, une indemnité de conseil à Monsieur Patrick Leguy, Trésorier Municipal de Vigneux-Sur-Seine, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de trésorier municipal, ou jusqu'à ce qu'une décision contraire soit intervenue et de fixer cette indemnité au taux plein (100%).

Article 3.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'année de

réalisation.

### 19.471 Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Paul Eluard

Par 30 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel,

1 abstention Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 € au profit du collège Paul Eluard.

Article 2.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur l'exercice 2019.

### 19.472 Cimetière – Concessions, cases, taxes et redevances funéraires – Fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Par 30 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel

1 abstention Nelly Viard

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	<i>Tarifs 2020</i>
Taxe d'inhumation, dépôt ou scellement d'urne	121 €
Redevance de dépôt dans le caveau provisoire	64 €
Concessions de 15 ans	225 €
Concessions de 30 ans simple	554 €
Concessions de 30 ans double	1 279 €
Concessions de 50 ans simple	1 637 €
Concessions de 50 ans double	3 741 €

Article 2.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des cases, taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les columbariums :

	<i>Tarifs 2020</i>
Taxe de dépôt d'urne ou de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	121 €
Redevance de dépôt temporaire dans une case provisoire, par mois	64 €
Case de 10 ans	261 €
Case de 15 ans	400 €
Redevance d'ouverture et de fermeture	44 €
Porte	tarif fournisseur en vigueur au moment de l'achat
Plaque d'inscription vierge de toute gravure	64 €

Article 3.- DECIDE d'imputer ces recettes ainsi qu'il suit :

- Concessions :
  - 1/3 en service hors budget pour être reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice en cours ;
  - 2/3 au budget de l'exercice en cours de la Ville.
- Taxes :

La totalité de la taxe d'inhumation, de dépôt ou de scellement d'urne, ou de dispersion des cendres sur le budget de l'exercice en cours de la Ville.
- Redevances :

La totalité de la redevance de dépôt dans le caveau provisoire et de la redevance d'ouverture et de fermeture des cases de columbarium sur le budget de l'exercice en cours de la Ville.
- Cases, portes et plaques de columbarium :

La totalité sur le budget de l'exercice en cours de la Ville.



## 19.473 Cimetière – Vente de monuments, signes funéraires, caveaux se trouvant sur des sépultures reprises– Fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des monuments, signes funéraires, caveaux se trouvant sur des sépultures reprises, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

	<i>Tarifs 2020</i>
Fausse case semelle	510 €
Caveau 1 place	1 021 €
Caveau 2 places	1 278 €
Caveau 3 places	1 535 €
Par case supplémentaire	211 €
Monument	254 €
Signes funéraires	24 €

Article 2.- PRECISE que les recettes en résultant sont imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## 19.474 Recensement Rénové de la Population – Fixation des rémunérations des agents concourant à cette tâche pour l'année 2020

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit, la rémunération brute des agents concourant aux tâches du recensement rénové de la population pour l'année 2020 :

Agent organisant les opérations de recensement :

Coordonnateur communal - Agent recenseur pour les

difficultés de collecte 548,16 €

Adjoint au coordonnateur communal 495,07 €

Agent recenseur :

Feuille de logement, Fiche de logement non enquêté 3,24 €

Bulletin individuel 1,08 €

Relevé complet des immeubles par Ilot Regroupé

pour l'information Statistique du secteur

(Tournée de reconnaissance) 68,75

Prime pour utilisation de téléphone personnel 13,72 €

Prime pour tenue du carnet de tournée 15,30 €

La prime pour le relevé complet des immeubles sera accordée sous condition de qualité et au prorata des opérations réalisées correctement.

Article 2.- DÉCIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2020.

## 19.475 Tableau des emplois – Modification du tableau des effectifs de la VILLE

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois, comme présenté ci-dessous :

**POUR LES AGENTS DE LA VILLE, sur les emplois de :**

**Directeur pôle Enfance/Education**

**Directeur Général Adjoint des Services**

**Responsable du service Urbanisme**

	<b><u>Suppression (3)</u></b>	<b><u>Création (3)</u></b>
Filière :	Administrative	
Cadre d'emplois	Attachés Territoriaux	
Grade :	Attaché	Attaché Principal
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	7	4
Nouvel effectif	4	7

**Responsable de service****Agent en charge de la planification PLU et de l'urbanisme**

	<b><u>Suppression (2)</u></b>	<b><u>Création (2)</u></b>
Filière :	Administrative	
Cadre d'emplois	Rédacteurs Territoriaux	
Grade :	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	10	11
Nouvel effectif	8	13

**Responsable du service Éducation**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Administrative	
Cadre d'emplois	Rédacteurs Territoriaux	
Grade :	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	18	8
Nouvel effectif	17	9

**Gestionnaires Carrière/Paie****Secrétaire****Assistant(e) administratif(ve)****Appariteur****Assistant(e) administratif(ve)****Secrétaire**

	<b><u>Suppression (7)</u></b>	<b><u>Création (7)</u></b>
Filière :	Administrative	
Cadre d'emplois	Adjoints administratifs Territoriaux	
Grade :	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	41	17
Nouvel effectif	34	24

**Animateur jeunesse****Dessinateur DAO / PAO****Agent administratif polyvalent****Chargé(e) d'accueil****Animateur jeunesse****Agent de gestion comptable****Instructeur CU et DIA**

	<b><u>Suppression (7)</u></b>	<b><u>Création (7)</u></b>
Filière :	Administrative	
Cadre d'emplois	Adjoints Administratifs Territoriaux	
Grade :	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	38	34
Nouvel effectif	31	41

**Agent d'accueil / Gardien**

**Ouvrier des espaces verts**

**Agent d'entretien et nettoyage urbain communal**

	<b><u>Suppression (3)</u></b>	<b><u>Création (3)</u></b>
Filière :	Technique	
Cadre d'emplois	Agents de Maîtrise Territoriaux	
Grade :	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	10	12
Nouvel effectif	7	15

**Agent technique polyvalent**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Technique	
Cadre d'emplois	Adjoints Techniques Territoriaux	
Grade :	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent de maîtrise
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	11	7
Nouvel effectif	10	8

**Ouvrier/Référent d'équipe des espaces verts**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Technique	
Cadre d'emplois	Adjoints Techniques Territoriaux	
Grade :	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Agent de maîtrise
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	79	8
Nouvel effectif	78	9

**Agent de la médiation et de prévention**

**Agents d'entretien**

**Accueillant(e) Petite Enfance**

**Gardien**

**Ouvrier des espaces verts**

**Agent des écoles ATSEM**

**Responsables d'Office**

**Agent de manutention**

**Agents d'entretien et nettoyage urbain communal**

**Agent d'entretien aux mobiliers urbains communal**

	<b><u>Suppression (18)</u></b>	<b><u>Création (18)</u></b>
Filière :	Technique	
Cadre d'emplois	Adjoints Techniques Territoriaux	
Grade :	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	127	78
Nouvel effectif	109	96

**Educateur de Jeunes Enfants**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Sociale	
Cadre d'emplois	Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux	
Grade :	Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	5	0
Nouvel effectif	4	1

**Assistante sociale du personnel**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Sociale	
Cadre d'emplois	Assistants Socio-Educatifs Territoriaux	
Grade :	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	Assistant Socio-Educatif de Classe Exceptionnelle
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	1	0
Nouvel effectif	0	1

**Accueillant(e) Petite Enfance Chargé(e) d'accueil**

	<b><u>Suppression (2)</u></b>	<b><u>Création (2)</u></b>
Filière :	Médico-Sociale	
Cadre d'emplois	Auxiliaires de puériculture Territoriaux	
Grade :	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	12	10
Nouvel effectif	10	12

**Responsable adjoint du service des Sports**

	<b><u>Suppression (1)</u></b>	<b><u>Création (1)</u></b>
Filière :	Sportive	
Cadre d'emplois	Educateurs territoriaux des APS	
Grade :	Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	Educateur territorial des APS principal de 1ère classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	1	0
Nouvel effectif	0	1

**Responsable du PIJ****Coordinateur du Conseil Municipal des Enfants****Responsable du secteur entretien des locaux**

	<b><u>Suppression (3)</u></b>	<b><u>Création (3)</u></b>
Filière :	Animation	
Cadre d'emplois	Animateurs Territoriaux	
Grade :	Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 1ère classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	5	2
Nouvel effectif	2	5

**Responsable service Enfance****Responsable de structure d'accueil de loisirs**

	<b><u>Suppression (2)</u></b>	<b><u>Création (2)</u></b>
Filière :	Animation	
Cadre d'emplois	Animateurs Territoriaux	
Grade :	Animateur	Animateur principal de 2ème classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	5	2
Nouvel effectif	3	4

**Agent des écoles ATSEM****Assistant(e) administratif(ve)**

	<b><u>Suppression (2)</u></b>	<b><u>Création (2)</u></b>
Filière :	Animation	
Cadre d'emplois	Animateurs Territoriaux	
Grade :	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	20	3
Nouvel effectif	18	5

**Éducateurs sportifs**

**Agent de la médiation et de prévention**

**Appariteur**

**Animateurs enfance-jeunesse**

**Responsable du service des Sports et Vie associative**

**Animateur socio-culturel**

**Responsable de structure d'accueil de loisirs**

**Intervenant au développement culturel, vidéo, photo et communication**

	<b>Suppression (11)</b>	<b>Création (11)</b>
Filière :	Animation	
Cadre d'emplois	Adjoint territoriaux d'animation	
Grade :	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
Temps d'emploi :	Temps complet	Temps complet
Ancien effectif :	61	18
Nouvel effectif	50	29

Article 2.- ARRETE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

	<b>Postes ouverts</b>	<b>Dont : Temps non complet</b>
<b>Effectifs permanents</b>	<b>601</b>	<b>25</b>

Article 3.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune.

**19.476 Personnel communal – VILLE– Création d'emplois permanents**

Par 31 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- DECIDE de créer, les emplois permanents suivants :

Intitulé de l'emploi	Mission(s)	Temps Complet	Durée hebdomadaire	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade
Plombier	Entretien et réparation des travaux de plomberie	1	35 h	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Électricien	Entretien et réparation des travaux en électricité	1	35 h	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial

Article 2.- ARRETE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des emplois de la VILLE :

<b>Emplois permanents</b>	<b>Dont : Temps non complet</b>
<b>603</b>	<b>25</b>

Article 3.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

La séance est levée à 22 h 10.

LE MAIRE

Thomas CHAZAL.